



Monsieur Eric MELE
Maire
Mairie
06620 Gourdon

Objet : réexpertise Gourdon parmi Les Plus Beaux Villages de France®
Dossier suivi par Pascal BERNARD, Délégué général

Monsieur le Maire, cher collègue,

Nous avons le plaisir de vous informer qu'au cours de sa réunion tenue les 30 septembre et 1^{er} octobre à Flavigny-sur-Ozerain (Côte-d'Or), la Commission Qualité a pris la décision de **confirmation** du **Classement** de **Gourdon** parmi **Les Plus Beaux Villages de France® assorti** toutefois d'une **réserve** sur les **enseignes et l'occupation du domaine public**.

Nous vous indiquons que les « Réserves » formulées ont pour objectif d'aider le conseil municipal à poursuivre les efforts de mise en valeur en s'appuyant sur une mobilisation de tous les acteurs locaux (habitants, commerçants, partenaires techniques et financiers).

Réserve « enseignes et occupation du domaine public » :

La « faible qualité » de différentes enseignes, devantures, terrasses et dispositifs d'aide à la vente nuit à l'intérêt de la découverte du « vieux village » de Gourdon.

La Commission Qualité invite la municipalité de Gourdon à poursuivre ses efforts de concertation avec les commerçants pour une meilleure maîtrise de la qualité des enseignes, des devantures et des dispositifs d'aide à la vente installés sur le domaine public. Attention à ne pas « enfermer » les enseignes dans un « pastiche médiéval » et favoriser – sous contrôle – des « créations contemporaines ».

Recommandation « façades » :

La Commission Qualité invite la municipalité de Gourdon à poursuivre ses efforts pour inciter les propriétaires à des réhabilitations de qualité qui respectent les « règles de l'art ».

L'enjeu pour la municipalité est d'améliorer le cadre de vie des habitants et de développer l'intérêt de la découverte du village par des réhabilitations permettant de révéler les caractéristiques historiques et architecturales du village.

Il appartient ainsi à la municipalité de prendre toutes dispositions permettant de favoriser une dynamique globale de réhabilitation et de mise en valeur du bâti privé : élaboration d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR), mise en place d'une aide municipale à la réhabilitation des façades, mobilisation d'un architecte conseil afin d'accompagner les habitants et les commerçants, présentation d'échantillons de matériaux, conception d'une exposition, diffusion d'un cahier de recommandations, rappel régulier des règles à respecter au sein du bulletin municipal/site internet, sensibilisation des artisans, éducation du public scolaire, mobilisation de la *Fondation du patrimoine* et d'autres partenaires, ...

.../...

Répercussions attendues de réhabilitations du bâti privé respectant les « règles de l'art » :

- Amélioration du cadre de vie quotidien de la population,
- Valorisation des biens immobiliers des habitants,
- Renforcement de l'attractivité des commerces, boutiques, services, ateliers d'art, ...
- Développement de l'attractivité du village pour favoriser l'installation d'habitants et d'activités,
- Incitation des voyageurs et des visiteurs à prolonger leur visite grâce à la mise en valeur du cadre de vie et des caractéristiques patrimoniales.

Recommandation « intérêt de découverte du village » :

Développer l'intérêt de la découverte du village par la mise en œuvre d'un circuit de découverte qui serait associé à une signalétique d'interprétation des patrimoines (vestiges d'éléments de fortifications, éléments de petit patrimoine/patrimoine quotidien, points de vues, caractéristiques géologiques, ...)

Recommandation générale :

La Commission Qualité invite la municipalité à poursuivre les efforts au sein du « village ancien » :

- pour le maintien et le développement de sa population permanente,
- pour le maintien et l'accueil de services, activités et commerces de qualité concourant à maintenir et développer sa vitalité-socio-économique.

Vous trouverez enfin en pièces jointes deux exemplaires de la Charte Qualité que nous vous demandons de bien vouloir nous retourner paraphés et signés, après délibération de votre conseil municipal mentionnant nommément la réserve. Cette signature officialisera le renouvellement du *Classement* de votre village parmi *Les Plus Beaux Villages de France*® en même temps que votre engagement à œuvrer à la levée de la réserve qui y est mentionnée et à tenir compte des recommandations formulées.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Maire, cher collègue, nos cordiales salutations.

Le Président

Les Plus Beaux Villages de France®
Alain DI STEFANO

Le Président de la Commission Qualité

Les Plus Beaux Villages de France®
Claude CENLIVRE

Pour retour à *Les Plus Beaux Villages de France*, 21 Boulevard Berthelot 63400 Chamalières :

- 2 exemplaires Charte qualité à **parapher et signer**, accompagnés de la copie de la délibération mentionnant nommément la façade